

Bénin

commission de l'UNICEF

Comment garantir un accès équitable à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crises sanitaires et de contraintes économiques mondiales ?

Pays du Bénin

L'Assemblée générale,

Rappelant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies, notamment la promotion de la coopération internationale et du droit fondamental à la santé pour tous,

Reconnaissant que la vaccination constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévention des maladies infectieuses, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé (OMS),

Préoccupée par la propagation de la désinformation sanitaire, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur les plateformes numériques comme les journaux médiatiques qui fragilisent la confiance des populations envers les campagnes de vaccination,

Consciente des inégalités persistantes entre les pays développés et les pays en développement en matière d'accès aux vaccins,

accentuées par les crises sanitaires récentes, notamment le covid 19 et les contraintes économiques des différents pays,

Soulignant l'importance de l'Objectif de développement durable n°3 pour 2030 garantissant l'accès aux soins de santé essentiels et aux vaccins, prévenir les maladies transmissibles et non transmissibles et améliorer la préparation aux futures crises sanitaires,

Reconnaissant les efforts déjà entrepris par des initiatives internationales telles que COVAX pour améliorer l'équité vaccinale,

1. Constate avec préoccupation que de nombreux pays, particulièrement ceux à faible revenu, rencontrent encore des difficultés d'accès équitable aux vaccins essentiels en raison de contraintes financières, logistiques et industrielles ;
2. Encourage les États membres à renforcer leur coopération avec l'Organisation mondiale de la santé afin de lutter efficacement contre la désinformation liée aux vaccins par des campagnes d'information fondées sur des données scientifiques fiables ;
3. Invite les États membres et les organisations internationales à soutenir financièrement et techniquement les systèmes de santé des pays en développement pour améliorer les capacités de distribution, de stockage et d'administration des vaccins ;
4. Demande aux pays disposant de capacités de production vaccinale avancées de faciliter le transfert volontaire de technologies et de savoir-faire, dans le respect des cadres juridiques internationaux;
5. Propose le renforcement de partenariats public-privé et régionaux afin de développer une production locale de vaccins, notamment en Afrique, pour réduire la dépendance aux importations ;

6. Souhaite que les institutions financières internationales accordent des mécanismes de financement adaptés permettant aux États les plus vulnérables de garantir un accès universel et durable à la vaccination.